



## Déclaration commune des fédérations syndicales à l'issue de la négociation du 2 mars à EDF SA sur le temps de travail des Cadres, Ingénieurs-chercheurs et Agents de Maîtrise volontaires

A l'issue de la séance de ce jour, la négociation sur le temps de travail à EDF SA est de nouveau suspendue pour au moins 15 jours à l'initiative de la direction...

Après avoir entendu toutes les organisations rappeler l'expression du personnel, leurs questionnements et leurs très fortes inquiétudes voire opposition au principe d'un projet bâti autour du forfait-jours, ne répondant pas aux problématiques liées à la charge de travail, à l'organisation et aux équilibres de vie, la direction des Ressources Humaines a annoncé en conclusion :

- rechercher des pistes d'évolution sur les chapitres « reconnaissance » et « conditions de vie au travail », sans remettre en cause le corps du projet constitué par le forfait-jours,
- considérer que la version remise pour cette séance serait à nouveau amendée et n'est donc pas la version finale du projet,
- devoir en référer aux instances supérieures de l'entreprise.

Les fédérations, conscientes de l'enjeu pour le personnel d'une réponse adaptée :

- réaffirment le constat commun que le forfait-jours, pièce centrale du projet de la direction, ne constitue pas la solution « unique et obligée » aux enjeux en matière de temps de travail,
- rappellent leur attachement à l'accord de 1999 comme référence en matière de temps de travail,
- soulignent qu'elles ont, tout au long de ces négociations, fait des propositions concrètes et constructives qui méritent d'être regardées par la direction,
- = conviennent de se retrouver très prochainement pour répondre à la situation et échanger sur les problématiques « temps de travail et qualité de vie », constatant que la situation ne peut rester en l'état.

En tout état de cause le calendrier est désormais très contraint en vue du maintien d'une présentation en CCE du 2 avril.

Paris le 4 mars 2010